



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°25/2023
du Conseil communautaire
Séance du 3 avril 2023

Date d'envoi de la convocation = 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11
Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Denis BARETTINI, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN Julie MERCIER, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Alain NICOLET, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine DE VERDUZAN à Christine CLERC, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Gérald MISSOUR à Cédric CLEMENTE, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Catherine PECASTAING à Vincent ROUSSELOT, Elian PETITJEAN à Guy AUBANEL, Christian SUAU à Patrick BERTHOMIEU,

Absents/Excusés : Sébastien BAYART, Robert GAUTIER, Laurent OUILLON, Béatrice REDON

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Objet : Subvention aux associations porteuses de projets œnotouristiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant que le développement économique et les actions en faveur du tourisme font parties des compétences de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,
Considérant que le budget 2023 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des organisateurs d'évènements œnotouristiques,
Considérant que cette question a été présentée à la Commission Attractivité économique du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** les subventions conformément à la liste ci-après,
 - **La Confrérie des Jaugeurs de Lirac** pour **la Balade gourmande des jaugeurs de Lirac** qui se déroulera le samedi 13 mai 2023 pour une subvention de **500 €**
 - **La Compagnie de la Côte du Rhône Gardoise** pour **des actions de promotions avec l'Espace Rabelais** tout au long de l'année pour une subvention de **500 €**
 - **Syndicat viticole de l'Appellation Tavel** pour **Couleur Tavel** le samedi 15 juillet 2023 pour une subvention de **1 000 €**
 - **Syndicat des vigneronns de Chusclan** pour **Les Vendanges de l'histoire** les samedi 14 et dimanche 15 octobre 2023 pour une subvention de **1 000 €**
 - **Côte du Rhône rive droite** pour **la Balade du primeur** le jeudi 16 novembre 2023 pour une subvention de **1 500 €**
 - **Le Vin et les Savoir-faire de Tavel** pour **le Salon Gourmand des Sites Remarquable du Goût** le 1^{er} week-end de novembre 2023 (le 4 et 5/11) pour une subvention de **500 €**
- **D'autoriser** le président à prélever cette subvention sur le budget 2023 (compte 6574)

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 3 avril 2023.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

13 AVR. 2023



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Délibération n°25.2023 du 3 avril 2023, page 2